



Session mycologie 2026 Initiation à la mycologie dans le Forez

Du 18 au 20 septembre 2026

Niveau physique



1h à 3-4h de marche sur sentier. Pas de difficulté technique. Faible dénivelé

Niveau botanique



Tout niveau : Les espèces communes ne seront pas forcément revues en détails mais tout le monde peut participer.

Date : 18 septembre à 17h au 20 septembre 2026 à 15h

Lieu : St Martin des Olmes (63) dans le Livradois-Forez, une région déjà sous influence atlantique qui garantit - normalement - une fonge riche en espèces.

Nous serons hébergés en gîte/auberge de jeunesse en formule location de bâtiment donc il faudra prévoir :
- l'intégralité des repas pour tout le stage : petit-déjeuner, pique-nique de midi et repas du soir. Le gîte est équipé du matériel nécessaire pour cuisiner.
- les draps ou sacs à viande pour dormir, les couvertures sont fournies.

Il y a 12 chambres de 2, 3 ou 4 lits (dont certains sont superposés)

Déroulement du stage :

- **vendredi 18 septembre** : accueil des participants à partir de 17h00 au gîte. La possibilité d'une conférence en soirée est à l'étude.
- **samedi 19 et dimanche 20 septembre** : alternance de sorties terrain et de travail en salle selon la météo. Rangement et nettoyage du gîte, le dimanche en fin de journée le dimanche

Encadrement et matériel nécessaire :

Les animateurs seront Patrick Albertini & Michel Bizolon.

Les aspects microscopiques et chimiques ne seront pas abordés. Les participants devront se munir de loupes, couteaux et paniers pour les récoltes et éventuellement apporter leurs livres de mycologie.

Coût du stage :

Le nombre de participants est de 25 personnes dont 2 encadrants.

Le coût du stage est de 55 € par participant. *Le prix comprend le logement en auberge de jeunesse pour les nuit du vendredi au dimanche. Le prix ne comprend pas les frais de transport (pour un covoiturage à trois depuis Grenoble au barème de 40 ct/km). Le prix ne comprend pas non plus les repas.*

Prévoir un peu de monnaie pour la taxe de séjour (0,80 € par nuit par personne).

BULLETIN D'INSCRIPTION
SESSION INITIATION MYCOLOGIE
VENDREDI 18 AU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

A renvoyer à Gentiana - MNEI, 5, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE.

Je soussigné-e,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse électronique :@.....

m'inscris au week-end de botanique du vendredi 18 au dimanche 20 septembre 2026

Je joins un chèque de **55 euros** à l'ordre de Gentiana.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à :

Le :

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (ci-jointe) et à son application.*

CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA FLORE SAUVAGE ISÉROISE

Gentiana, Société botanique dauphinoise D. Villars
MNEI - 5 place Bir-Hakeim - 38000 GRENOBLE / 04 76 03 37 37 | gentiana@gentiana.org | www.gentiana.org

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

Art. 1 - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.
En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.

Art. 2 - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbarium en particulier pour les espèces rares.

Art. 3 - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.

Art. 4 - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).

Art. 5 - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.

Art. 6 - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration **du 6 mars 2000**